

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00434

**CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L'ANRU ET SAINT-ETIENNE
METROPOLE DANS LE CADRE DE L'AMI VILLE DURABLE ET SOLIDAIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Luc FRANCOIS, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel JACQUEMET, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20191017-D2019004340

DATE D'AFFICHAGE :20191024

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L'ANRU ET SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS LE CADRE DE L'AMI VILLE DURABLE ET SOLIDAIRE

Saint-Etienne Métropole, la Ville de Saint-Etienne et le groupe Suez sont lauréats conjointement de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » lancé par l'ANRU dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir « Ville et territoires durables » (Programme 414), Axe 1 « viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain ».

Par conséquent, Saint-Etienne Métropole et les autres maîtres d'ouvrage du projet sont signataires d'une convention cadre de mise en œuvre du projet d'innovation (n° VD-CO-003-17-401-STETIE-0 en date du 03 juillet 2017) avec l'ANRU. A ce titre, Saint-Etienne Métropole a bénéficié d'une autorisation de démarrage anticipée pour les actions du programme.

Celui-ci comprend les actions suivantes :

- Démonstrateur tranquillité urbaine : étude de faisabilité, développement des prototypes et achat de matériel,
- Démonstrateur capteurs intelligents : étude relative à l'identification et la qualification des réseaux de communication compatible avec la technologie IoT, mission d'accompagnement pour le développement des capteurs expérimentaux liés à des services nouveaux, achat et installation de matériel,
- Services connectés Kiosque des applications numériques : étude de besoins et analyse technique, conception et réalisation des applications,
- Rénovation énergétique exemplaire du parc privé :
 - o Recyclage immobilier d'un habitat ancien dégradé : étude d'opportunité et de faisabilité de sur-isolation d'immeubles en grès houiller,
 - o Immeuble rue Beaubrun (initialement « Recyclage immobilier d'un habitat ancien dégradé (15 logements) : étude d'opportunité et de faisabilité (dans le courrier d'autorisation de démarrage),
- Observatoire intelligent : convention de partenariat avec Ecole des mines (convention sur 3 ans),
- Démonstrateur smart grid coopératif : étude de préfaisabilité relative à une station de pompage / turbinage (initialement intégrée à l'action intitulée « Etude relative à la station de pompage-turbinage (démonstrateur smart grid coopératif) » (dans le courrier d'autorisation de démarrage),
- Etude complémentaire relative aux biodéchets.

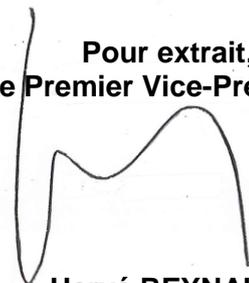
Sur la base des premières phases d'étude, la présente convention définit précisément les modalités de financement par l'ANRU de ce programme.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention attributive de subvention relative au Programme d'investissements d'avenir « Ville et territoires durables »,**
- **les dépenses correspondantes sont imputées aux budgets de la DSIN et de la direction Développement durable-Energies pour les exercices budgétaires couvrant la durée de la convention cadre et de la convention attributive précitée,**
- **les recettes correspondantes seront perçues sur les budgets de la DSIN et de la direction Développement durable-Energies pour les exercices budgétaires couvrant la durée de la convention cadre et de la convention précitée.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD